

PROCESSUS D'ADMISSION LE CHALET

Ce processus commence plusieurs semaines avant l'arrivée de l'enfant, et se termine le jour de son entrée. Il s'organise en 5 étapes :

- a) **Réception de la demande téléphonique par le directeur.** Ce dernier estime la possibilité éventuelle d'admettre l'enfant selon les places disponibles et les premiers éléments de la situation. Le cas échéant, il demande un rapport écrit (raisons du placement et de remplir le référentiel d'accompagnement) au Service placeur et qu'une rencontre de soit organisée avec la famille concernée dans les locaux du SPJ/OTG avant l'admission.
- b) **Soumission de la situation à l'équipe éducative.** Si l'équipe accepte la demande, au colloque suivant le téléphone, le référent de l'enfant est désigné. Il se joindra avec le Directeur à la rencontre dans les locaux du Service placeur.
Lors de cette rencontre, l'AS référent explique les raisons de sa demande de placement et les objectifs généraux de celui-ci. Les rôles et responsabilités de chacun sont clarifiés en présence des parents. Une date d'admission est fixée.
- c) **Des contacts** sont pris avec **les membres du réseau** intervenant auprès de l'enfant et de la famille afin de récolter leurs observations.
- d) **L'admission définitive** se décide au colloque suivant la rencontre avec le Service placeur. Le service placeur nous mandate pour travailler les objectifs et précise les critères d'évaluation de ces derniers. Les modalités d'accueil et le démarrage de l'accompagnement sont organisés (date entrée, prochains réseaux...).
- e) **Le référent de l'enfant prend en main le dossier** et se charge des démarches nécessaires (transports, organisation de la semaine, ...).